



Formation Audit Conseil

PREVENTION - SECURITE

SENSIBILISATION DES RISQUES ROUTIERS

DUREE :

1 jour

PUBLIC :

Toute personne susceptible d'effectuer des déplacements motorisés dans le cadre de son travail. Accompagnateurs.

PREREQUIS :

Le stagiaire doit présenter son permis de conduire

OBJECTIF :

Sensibilisation aux risques routiers avec des jeunes de 3 à 20 ans.

OBJECTIFS

PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :
Faire face aux différentes menaces physiques et psychologiques liées à la profession de chauffeur.

MOYENS

PEDAGOGIQUES :

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
Vidéos sur ordinateur et vidéoprojecteur
Moyens humains : formateur expert dans le domaine

NOTRE PLUS

SMV ACADEMY :

Notre formateur vous accompagne avant, pendant et après la formation.

SENSIBILISATION

- ▶ Aux comportements à risque et aux risques inhérents à la conduite de véhicules à moteur (camion, voiture, moto, mobylette) ainsi qu'aux déplacements des personnes à vélo ou à pied
- ▶ Aux conséquences possibles sur l'intégrité physique des personnes
- ▶ Aux conséquences administratives, judiciaires et financières
- ▶ Formation et prévention alcool
- ▶ Formation et prévention du cannabis

LES FACTEURS DE RISQUES AU VOLANT

- ▶ Les statistiques
- ▶ L'alcool et la drogue au volant
- ▶ Les vitesses excessives
- ▶ Le téléphone
- ▶ La fatigue

LES PRINCIPES DE SECURITE AU VOLANT

- ▶ Le port de la ceinture
- ▶ Les temps de réaction
- ▶ Les distances de freinage
- ▶ Le chargement des véhicules
- ▶ Les équipements obligatoires

LE CODE LA ROUTE ET SES INFRACTIONS

FORMATION A LA VALORISATION LES GESTES SECURITAIRES, PAR EXEMPLE

- ▶ Tolérance zéro sur la consommation d'alcool ou de stupéfiants avant de conduire
- ▶ Pas de communications téléphoniques au volant, y compris le kit mains libres, du fait du défaut d'attention qu'il provoque
- ▶ Pendant la conduite, uniquement usage des fonctions audio du GPS (programmation à l'arrêt sur un lieu de stationnement)
- ▶ Strict respect des limitations des vitesses et autres réglementations (la responsabilité pénale du collaborateur est toujours engagée en cas d'infraction au Code de la Route)

LE CONSTAT AMIABLE

- ▶ Exercices et simulation pour la rédaction du constat amiable
- ▶ Les pièces à éviter
- ▶ L'accident vu par l'assurance

• Evaluation de fin de formation

V1. 30/10/2020